

Archives départementales de Seine-et-Marne

ARCHIVES

L'ENSEMBLE DES SERVICES

Les Archives départementales de Seine-et-Marne sont, depuis la loi de décentralisation de 1982, un service du Conseil départemental de Seine-et-Marne.

Placées sous l'autorité de la Direction Générale Adjointe de l'Éducation, de la Culture, du Tourisme, de la Jeunesse et des Sports, la Direction des Archives départementales se compose d'une cinquantaine d'agents et s'organise en deux sous-directions.

L'accomplissement des missions « archives » est également rendu possible grâce au travail :

- du Bureau administratif et financier, qui, en transversalité pour l'ensemble de la Direction, prend en charge les questions financières, de personnel, de bâtiment,
- de la [régie GAIA](#),
- de la [mission SIA/SAE](#),
- de la [mission des Instruments de recherche](#).

La sous-direction Contrôle, collecte, traitement

Elle regroupe la plupart des services de collecte, de conservation et de traitement des documents.

- [Le service des archives administratives, judiciaires et pénitentiaires](#)
- [Le service iconographie, archives privées et publications](#)
- [Le service des archives notariales, communales et intercommunales](#)

La sous-direction Conservation, communication, valorisation

Elle est chargée de la mise à la disposition des collections auprès du public et de leur valorisation.

- [Le service conservation préventive et curative](#)
- [Le service des archives numérisées](#)
- [Le service de la relation aux publics et de la salle de lecture](#)
- [Le pôle médiation culturelle et action éducative](#)